

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

OBJET : Conventions de partenariat pour le développement économique du territoire de Grand Lieu Communauté

Grand Lieu Communauté a pour mission de contribuer au développement économique de son territoire. Pour cela, elle engage des actions dans le but de favoriser les implantations d'entreprises, leur développement et les créations d'emplois. La stratégie de développement économique adoptée en conseil communautaire du 4 juillet 2023, a placé comme objectif majeur l'accueil et l'accompagnement en proximité des acteurs économiques locaux, et notamment les créateurs et repreneurs d'entreprises. Dans ce cadre, Grand Lieu Communauté souhaite mettre en place un partenariat avec des associations pour :

- l'accueil, l'information et l'accompagnement de porteurs de projets à la création/reprise d'entreprises
- la réalisation d'animations auprès de porteurs de projets de création d'activité
- la tenue de permanences à destination des porteurs de projets

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 2 février 2022 portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la réalisation de toute convention et de son(s) avenant(s), dont l'incidence financière pour Grand Lieu Communauté est inférieure à 25 000 € ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 juillet 2023 portant sur le schéma de développement économique ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations seront inscrits au Budget 2025 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER la convention de partenariat entre Grand Lieu Communauté et l'association **COMPÉTENCE**, 1 rue Françoise Sagan, 44800 Saint-Herblain pour l'animation d'un programme d'accompagnement des porteurs de projets de création/reprise d'entreprises et à la tenue de permanences à destination des porteurs de projets

Article 2 : D'APPROUVER la convention de partenariat entre Grand Lieu Communauté et l'association **FONDES/France ACTIVE Pays de la Loire**, 6 rue Bail Air, 44022 Nantes Cedex 1 pour l'accueil, l'information et l'accompagnement de porteurs de projets de création/reprise d'entreprises

Article 3 : D'APPROUVER la convention de partenariat entre Grand Lieu Communauté et **L'OUVRE-BOITES**, 20 allée de la Maison Rouge, 44000 Nantes pour la réalisation de réunions d'information et des animations auprès de porteurs de projets de création d'activité

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le



ID : 044-244400438-20250210-DE010_P100225-DE

Article 4 : D'APPROUVER la convention de partenariat entre Grand Lieu Communauté et l'association ACTE 44, 37 rue de la Ferrière, 44700 Orvault pour l'animation des matinées d'information sur la création/reprise d'entreprises et la tenue de permanences à destination des porteurs de projets

Article 5 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE010-P100225

Publié sur le site internet le : 12/02/25

Fait à La Chevrolière, le 10 février 2025

Le Président,

Johann BOBLIN,